

8 Mars journée des droits des femmes : Interruptions de grossesse un droit une liberté pour toutes

LE MANIFESTE DES 343

En 1971, les femmes subissant un avortement s'exposaient encore à des poursuites pénales ! 343 femmes décidèrent donc de signer une pétition, rédigée par Simone de Beauvoir : « Un million de femmes se font avorter chaque année en France. Elles Je font dans des conditions dangereuses en raison de la clandestinité à laquelle elles sont condamnées, alors que cette opération pratiquée sous contrôle médical est des plus simples. On fait Je silence sur ces millions de femmes. Je déclare que je suis l'une d'entre elles. Je déclare avoir avorté. De même que nous réclamons le libre accès aux moyens anticonceptionnels, nous réclamons l'avortement libre. »

SIMONE VEIL - 1974

« Je voudrais tout d'abord vous faire partager une conviction de femme - je m'excuse de le faire devant cette Assemblée presque exclusivement. ...composée d'hommes : aucune femme ne recourt de gaieté de coeur à l'avortement. Il suffit d'écouter les femmes. C'est toujours un drame et cela restera toujours un drame ».

UN DROIT FRAGILE

En France, toute femme, majeure ou mineure, peut choisir d'interrompre sa grossesse jusqu'à la 12^{ième} semaine de grossesse. Mais ce droit est régulièrement contesté, en France et ailleurs.

Dans certains pays, l'interruption Volontaire de Grossesse est toujours considéré comme un crime. Pour la CFDT, il est temps d'harmoniser la législation européenne sur ce sujet qui est essentiel dans une société attachée à l'égalité des droits entre les hommes et les femmes.

Le droit des femmes à disposer de leur corps n'est pas une option.

Pour la CFDT, le droit à l'avortement doit maintenant être reconnu dans la Charte des Droits Fondamentaux de l'Union Européenne.

8 Mars journée des droits des femmes : Interruptions de grossesse Un droit une liberté pour toutes
Documents

[8 Mars journée des droits des femmes : Interruptions de grossesse Un droit une liberté pour toutes](#)